



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accord européen sur les nouvelles techniques génomiques

Question au Gouvernement n° 1087

Texte de la question

ACCORD EUROPÉEN SUR LES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES

Mme la présidente . La parole est à Mme Françoise Buffet.

Mme Françoise Buffet . À Rungis, le grand réveil alimentaire a rassemblé hier les acteurs des filières alimentaires autour d'un constat : alors que, pour la première fois depuis près de cinquante ans, la balance commerciale agricole française pourrait être déficitaire, nos producteurs ont besoin d'outils nouveaux pour reconquérir la souveraineté alimentaire. Dans ce contexte, un accord de l'Union européenne sur l'encadrement des nouvelles techniques génomiques a été conclu le 4 décembre.

Ces NTG permettent de modifier de manière ciblée les gènes d'une plante sans ajout de gènes étrangers. Pour accélérer la mise sur le marché de solutions mieux adaptées au changement climatique, une partie de ces plantes pourraient bénéficier d'une procédure allégée.

Ces technologies font naître de grands espoirs pour nos agriculteurs,...

M. Loïc Prud'homme . C'est du pipeau !

Mme Françoise Buffeten permettant le développement de plantes plus résistantes au changement climatique,...

M. Loïc Prud'homme . C'est une blague !

Mme Françoise Buffetet l'augmentation des rendements sur des surfaces réduites.

Elles soulèvent toutefois des interrogations légitimes. Ainsi, l'Anses recommande une évaluation rigoureuse, au cas par cas, une surveillance renforcée après la mise sur le marché et une vigilance particulière concernant les brevets, afin de ne pas fragiliser l'indépendance de nos filières.

Dans le cadre de ce débat, l'exigence de transparence est la condition de l'adhésion du monde agricole, de la communauté scientifique et de nos concitoyens. Madame la ministre de l'agriculture, comment le gouvernement entend-il permettre aux agriculteurs de déployer des techniques pour garantir transparence, contrôle, traçabilité et confiance des citoyens, tout en dotant notre agriculture d'outils indispensables à sa transformation et à la reconquête de notre souveraineté alimentaire ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Loïc Prud'homme . C'est sans doute la FNSEA qui a soufflé cette question !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire* . Le sujet est de première importance, bien qu'il soit technique. Les défis de l'agriculture sont nombreux, et l'innovation est indispensable pour lui permettre de se projeter dans l'avenir, comme je l'ai rappelé hier à Rungis.

À l'issue du trilogue du 4 décembre, la Commission, le Conseil et le Parlement européen ont trouvé un accord sur le cadre réglementaire des NTG. Cet accord ouvre l'accès à de nouvelles technologies de sélection, qui renforceront la compétitivité de nos exploitations et la durabilité des filières agricoles et alimentaires. C'est important.

M. Loïc Prud'homme . Et notre indépendance ?

Mme Annie Genevard, *ministre* . Les nouvelles variétés seront plus résistantes aux effets du changement climatique, aux sécheresses et aux inondations, ce qui permettra de réduire l'usage des engrais et des produits phytosanitaires. Il s'agit d'un compromis qui réaffirme plusieurs principes, notamment l'équivalence des NGT de catégorie 1 avec les variétés conventionnelles. Le cadre est volontaire en matière de propriété intellectuelle, avec un contrôle possible à chaque étape, notamment pour la conception de ces NGT – qui n'ont rien à voir avec les OGM.

M. Loïc Prud'homme . Si, c'est la même chose !

Mme Annie Genevard, *ministre* . Pour leur mise sur le marché, les NGT1 devront obtenir une autorisation de mise sur le marché après avis de l'Anses, et la France sera particulièrement vigilante.

M. Loïc Prud'homme . Tu parles !

Mme Annie Genevard, *ministre* . Enfin, vous avez raison d'évoquer l'accès des PME du secteur semencier français à l'innovation. Nous veillerons à ce qu'il leur soit pleinement garanti.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Buffet](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1087

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 décembre 2025